Zeitschrift: NIKE-Bulletin
Herausgeber: Nationale Informationsstelle zum Kulturerbe
Band: 9 (1994)
Heft: 4: Gazette

Rubrik: Nouvelles

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 27.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

NOUVELLES

La protection des installations et des bâtiments du DMF

Les bâtiments militaires sont eux aussi des témoins de notre histoire. La direction du Département militaire fédéral (DMF) a confié à un groupe de travail la tâche d'évaluer l'importance historique, culturelle et écologique des installations militaires dont l'Office fédéral du génie et des fortifications (OFGF) et l'Office fédéral de l'aviation militaire et de la défense contre avions (OFADCA) désirent se défaire. Le but de cette évaluation est de répertorier les installations intéressantes dans un inventaire et de les conserver pour les générations futures. Ce travail s'appuie sur l'article 3 de la Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN) qui précise que le devoir de la Confédération est de ménager et de protéger les sites évocateurs du passé, les curiosités naturelles et les monuments.

Tout a commencé au St-Gothard

Le vieux fort du St-Gothard est actuellement en cours de rénovation. Une partie du bâtiment continuera à servir de cantonnement aux troupes alors que le reste va être transformé en musée et abritera la Fondation du St-Gothard. Lorsque le sous-signé a présenté ce projet à une délégation du Conseil national en 1990, la question suivante lui a tout de suite été posée: 'allez-vous transformer toutes les anciennes fortifications en musées?' La réponse a été sans équivoque 'non'. Et pourtant un problème est resté en suspens: que faire des anciennes installations militaires? les murer et les condamner tout simplement ou les détruire? On estime à 13'500 le nombre des objets inutiles toutes catégories confondues dans le cadre du concept 'Armée 95'.

1ère étape: élaboration d'un inventaire

Les responsables se sont bien vite mis d'accord sur le fait que de nombreuses installations militaires sont, pour une raison ou une autre, dignes d'être conservées. La question reste à savoir lesquelles et pourquoi? Pour pouvoir répondre à cette question, il faut tout d'abord avoir un aperçu général de la situation, c'est-à-dire disposer d'un inventaire. Le Groupe de travail pour la protection des installations et des bâtiments du DMF a commencé ses activités en automne 1992. Ce Groupe de travail a eu la chance de trouver en la personne d'un jeune architecte diplômé de l'EPF, Maurice Lovisa, un collaborateur très engagé. Etant donné que dans cet inventaire, il s'agit d'installations qui sont en fait devenues inutiles au DMF, on a dès le début également intégré au Groupe de travail des spécialistes du Département fédéral de l'intérieur. Le Groupe de travail se compose actuellement des personnes suivantes: J. Peter Aebi, architecte, délégué de la Commission fédérale de la protection de la nature et du paysage; Hubert Foerster, Etat-major de l'Armée, service historique militaire; Martin Fröhlich, conservateur des monuments historiques à l'Office des constructions fédérales; Ernst Germann, chef de la section Immeubles de l'Office fédéral du génie et des fortifications; Giuseppe Gerster, architecte, délégué de la Commission fédérale des monuments historiques; Silvio Keller, architecte-planificateur, Etat-major du groupement de l'Etat-major général, division des affaires de construction (présidence); Robert Landtwing, chef de la section Aménagement et environnement du Secrétairat général de la Direction de l'administration fédérale; Franz Lehmann, délégué de l'Etat-major du groupement de l'instruction; Johann Mürner, architecte, chef de section à l'Office fédéral de la culture; Heinz Pfister, géographe diplômé, Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage; Jürg Stüssi-Lauterburg, chef de la bibliothèque militaire fédérale et du service historique; Jürg Trick, chef de la division Planification à l'Office fédéral du génie et des fortifications.

Les premières expériences dans les cantons NE, TI et ZG

Le conseiller spécialisé, Maurice Lovisa, s'est mis tout de suite au travail de telle sorte que fin 1993 presque toutes les installations militaires des cantons NE, TI et ZG avaient été recensées. Que signifie cela concrètement? M. Lovisa a non seulement visité sur le terrain et photographié presque toutes les installations militaires avec les responsables de la Division corps des gardes-fortifications, il s'est également occupé de réunir les documents nécessaires. Ceux-ci ne furent pas faciles à trouver à l'Office fédéral du génie et des fortifications. Il est bien évident qu'il ne s'agit pas de se limiter aux trois cantons cités. Les travaux se poursuivent et vont certainement durer quelques années.

Le plus intéressant reste à faire

Les inventaires ainsi réalisés sont loin d'être l'objectif final du projet. Il s'agit maintenant également d'évaluer les objets recensés. Le Groupe de travail a défini la liste des critères à appliquer. Une chose est certaine, il n'y a pas que le bâtiment architectural lui-même qui entre en ligne de compte mais également son histoire, sa classification dans la hiérarchie des dispositifs de barrage, son équipement, son armement et son importance écologique. Dans ce dernier domaine les nombreux barrages antichars appelés 'Toblerone' sont d'un intérêt particulier car ils représentent souvent un environnement propice aux petits animaux et aux plantes.

Beaucoup d'intérêt – beaucoup d'engagement

C'est avec satisfaction que nous constatons aujourd'hui que les intérêts du groupe de travail pour la protection des installations et des bâtiment du DMF sont largement compris et pris au sérieux. Preuve en est la directive du directeur de l'Office fédéral du génie et des fortifications qui a placé provisoirement sous protection toute une série de barrages importants. Le travail effectué jusqu'à présent trouve également un écho largement favorable auprès des cantons et des conservateurs des monuments historiques. Bien évidemment le temps ne s'arrête pas pour autant à l'Office fédéral du génie et des fortifications. Presque chaque jour des problèmes apparaissent qui sont d'une façon ou d'une autre un lien avec les travaux du Groupe de travail pour la protection des installations et des bâtiments du DMF. C'est ainsi que M. Lovisa est souvent appelé à court terme à dispenser conseils et suggestions afin de faire triompher sur le plan pratique les intérêts de la protection du paysage et des monuments.

Tout ne peut pas être conservé

Le Groupe de travail sait bien qu'une petite partie seulement des nombreux ouvrages datant des deux dernières guerres mondiales peut être conservée. Il va falloir démolir ou aménager bon nombre d'installations afin qu'elles ne soient pas une gêne pour la postérité. Mais il est absolument nécessaire que nous prennions conscience de notre histoire et que les témoins les plus importants de ces époques subsistent au même titre que les ruines des forteresses et les châteaux médiévaux qui ont, souvent à grands frais, été sauvés pour être transmis aux générations futures. Car enfin l'histoire ne doit pas seulement se trouver dans les manuels scolaires.

Silvio Keller

Rapport annuel de l'ASSH

L'Académie Suisse des Sciences Humaines et Sociales (ASSH) publie chaque année en mai un rapport annuel. L'ASSH compte à l'heure plus de 40 sociétés, organisations et institutions représentant toute la Suisse, réparties en trois sections (Sciences linguistiques, Sciences historiques et culturelles, Sciences sociales). Le rapport annuel publié en deux langues donne un aperçu intéressant des activités de l'ASSH, de ses organes et de ses membres. Des exemplaires de ce rapport annuel peuvent être obtenus gratuitement à l'adresse suivante: Secrétariat de l'ASSH, Hirschengraben 11, case postale 8160, 3001 Berne T 031 311 33 76 / Fax 031 311 91 64.

communiqué

NOUVELLES

La restauration de l'Art Contemporain

Une enquête

L'Association Française des COnservateurs-REstaurateurs de Peinture (AFCOREP) a été sélectionnée par le Conseil Scientifique de la Délégation aux Arts Plastiques pour mener à bien une recherche d'envergure sur la restauration de l'Art Contemporain. Cette enquête a un double but: Définir une approche déontologique de la restauration des Oeuvres d'Art Contemporain; formuler des propositions en matière de conservation préventive.

Rien n'a vraiment été publié en France jusqu'à présent sur le sujet, il s'agit d'élaborer un ouvrage de référence qui fasse le point sur la question à partir d'une vaste enquête auprès des différents acteurs de l'Art Contemporain: conservateurs de Musées, restaurateurs, artistes, scientifiques, collectionneurs, marchands, transporteurs, assureurs, fabricants, formateurs (écoles d'art et de restauration)...

D'autre part nous désirons recueillir l'avis de non-professionnels, des intellectuels (historiens, philosophes, sociologues, ethnologues...) qui peuvent apporter un éclairage nouveau sur la façon d'envisager les différents problèmes que posent la conservation et la restauration de l'Art Contemporain.

Cette enquête a débuté au mois de janvier 1994. Elle sera réalisée à partir de plusieurs mailings d'information mais il nous parait indispensable de communiquer cet avis par voie de presse afin de sensibiliser tous les lecteurs intéressés et concernés par le sujet, qui souhaitent nous faire part de leurs idées, problèmes et suggestions.

Adresse: AFCOREP, 63 rue Daguerre, F-75014 Paris

communiqué